

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.33 Vœu relatif au modèle économique des établissements culturels

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la culture représente 2.2% de la valeur économique ajoutée de l'économie française et la forte concentration de structures et de salariés du secteur culturel à Paris ;

Considérant le développement des pratiques artistiques et culturelles ayant abouti à une pluralité de postures entrepreneuriales et qu'il en résulte *de facto* une pluralité de modèles économiques et une disparité entre les différents établissements culturels de la Ville ;

Considérant le manque de visibilité et de compréhension des modèles économiques appliqués aux établissements culturels parisiens ;

Considérant que les établissements culturels doivent faire face ces dernières années à de nombreuses évolutions à commencer par un resserrement des marges de manœuvres financières de leurs différents partenaires publics ;

Considérant que la Ville de Paris mène une politique ambitieuse de soutien aux arts et à la culture ;

Considérant que les sources de financement pour les établissements culturels peuvent être variées et recouper, outre les recettes de billetterie, des réalités diverses telles que la subvention publique, le mécénat classique, le financement participatif, le partenariat commercial voire le développement de produits dérivés culturels ;

Considérant que les établissements culturels parisiens derniers-nés reposent sur des modèles économiques dans lesquels la subvention publique ne représente pas la majorité des recettes ;

Considérant qu'il existe nécessairement des interactions entre le secteur culturel et le secteur marchand et que ces rencontres sont autant d'inspirations pour repenser la relation entre les deux secteurs ;

Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI

Emettent le vœu que la Ville de Paris

Établisse un bilan des différents modèles économiques des établissements culturels parisiens (statuts, forces, faiblesses, etc.) ;

Que ce bilan permette d'identifier les éventuelles évolutions nécessaires pour pérenniser les établissements culturels de Paris ;

Que ce bilan soit communiqué à l'ensemble des élus du Conseil de Paris